

1 Assurance santé (maladie - maternité - invalidité)

Moins de 100 salariés expatriés	RESSOURCES ANNUELLES		
	Égales ou supérieures à 47 100 €	Entre 47 100 € et 31 400 €	Inférieures à 31 400 €
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Moins de 30 ans	555 €	369 €	279 €
Entre 30 et 35 ans	624 €	417 €	312 €
Plus de 35 ans	693 €	462 €	348 €

Entre 100 et 399 salariés expatriés	RESSOURCES ANNUELLES		
	Égales ou supérieures à 47 100 €	Entre 47 100 € et 31 400 €	Inférieures à 31 400 €
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Moins de 30 ans	477 €	318 €	240 €
Entre 30 et 35 ans	537 €	360 €	270 €
Plus de 35 ans	597 €	399 €	300 €

Plus de 400 salariés expatriés	RESSOURCES ANNUELLES		
	Égales ou supérieures à 47 100 €	Entre 47 100 € et 31 400 €	Inférieures à 31 400 €
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Moins de 30 ans	453 €	303 €	228 €
Entre 30 et 35 ans	510 €	339 €	258 €
Plus de 35 ans	567 €	378 €	285 €

2 Option indemnités journalières - capital décès

RESSOURCES ANNUELLES		
Égales ou supérieures à 47 100 €	Entre 47 100 € et 31 400 €	Inférieures à 31 400 €
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
75 €	51 €	39 €

3 Accidents du travail - maladies professionnelles

	Nombre de salariés expatriés	TAUX	Base annuelle minimale de cotisations : 20 971 €	Base annuelle maximale de cotisations : 167 768 €
Adhérent seulement à l'assurance accidents du travail	Inférieur à 100	1,15%*	60 €	483 €
	Entre 100 et 399			
	Supérieur à 400			
Adhérent à l'assurance accident du travail et à l'assurance maladie	Inférieur à 100	1%	51 €	420 €
	Entre 100 et 399	0,90%	48 €	378 €
	Supérieur à 400	0,80%	42 €	336 €

La cotisation trimestrielle est calculée sur une base choisie entre le minimum et le maximum indiqués ci-dessus.

*Taux commun avant déduction de la ristourne éventuelle

4 Vieillesse (retraite) - Veuvage

	RESSOURCES ANNUELLES			
	Égales ou supérieures à 47 100 €	Entre 47 100 € et 23 550 €	Inférieures à 23 550 €	Assurés de moins de 22 ans
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Base de calcul de la cotisation	47 100 €	35 325 €	23 550 €	11 775 €
Montant trimestriel	2 103 €	1 578 €	1 053 €	525 €

Pour les membres de la famille du salarié expatriés, la Caisse des Français de l'étranger propose :

JeunExpat Santé :



« Maladie - maternité » : par trimestre 144 €

Assurance vieillesse :

Par trimestre 1 077 €

Pour les personnes « chargée de famille », par trimestre 17,87% sur 507 fois le SMIC en vigueur au 01/01/2025 (11,88 €).

Il peut aussi adhérer à l'assurance volontaire vieillesse en tant qu'ancien assuré obligatoire d'un régime français de sécurité sociale (montant de la cotisation identique à celui de la cotisation vieillesse du salarié).